



VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[Un réseau de contrebande de viandes découvert à Changsha](#) – Des viandes congelées datant des années 70 ont été retrouvées

[Des produits des marques BY-HEALTH et INFINITUS sont rappelés](#) – Nouvel épisode de contrôles pour l'industrie des aliments de santé (*health food*)

[La Chine demande à trois producteurs locaux de lait de rappeler leurs laits infantiles](#) – Laits infantiles non conformes en raison d'un taux excessif de nitrates

[Des médias étrangers se penchent sur le problème de l'eau potable en Chine](#) – Plusieurs dizaines de millions de malades touchés par la fluorose

[La douane de Dalian découvre une fraude fiscale de 48 millions de CNY](#) – La valeur déclarée d'additifs alimentaires importés sous-évaluée

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[La Chine est devenue le 2^{ème} investisseur étranger dans les vignobles français](#) – Elle détient 47% des vignobles français appartenant à des investisseurs étrangers

[Les nouvelles politiques de réduction des taxes douanières réveillent le marché chinois du vin](#) – Les importations de vin ont significativement augmenté cette année

[La Nouvelle-Zélande cherche à renégocier son accord de libre-échange avec la Chine suite à la signature de l'accord de libre-échange sino-australien](#) – Elle souhaite la suppression de la limite imposée par le mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) sur les produits laitiers

[La pré-inspection des vins importés favorise le dédouanement rapide](#) – Lancement du modèle de "pré-inspection à l'étranger des vins importés"

[Bonnes perspectives pour le fromage sur le marché chinois](#)

[Guangming Foods et GHC créent ensemble un fonds pour l'industrie alimentaire](#) – Le groupe Guangming poursuit sa refonte

[Le premier port chinois spécialisé dans les fruits importés commence à fonctionner](#) – Premier port au sein de la zone franche de Shanghai Yangshan désigné pour l'importation de fruits frais

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

[Les gouvernements français et chinois collaborent pour la création d'un "Passage pratique" pour l'importation du vin](#) – L'atelier-débat intitulé « L'export des vins français : Comment la chaîne logistique et douanière contribue-t-elle au succès des importateurs et distributeurs professionnels? La Chine en exemple » s'est tenu à Vinexpo le 16 juin dernier

[L'AQSIQ a publié la liste des indications géographiques de Bordeaux sur son site](#)

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Un réseau de contrebande de viande découvert à Changsha – *Des viandes congelées datant des années 70 ont été retrouvées*

En juin dernier, lors d'actions spéciales organisées contre la contrebande des produits carnés par l'Administration Générale de la Douane chinoise dans 14 provinces chinoises, 21 gangs ont été démantelés. La valeur totale des produits concernés dépassait 3 milliards de CNY et concernait notamment des produits tels que les ailes de poulet, les viandes bovines, les sous-produits bovins et porcins etc.

Le 1^{er} juin, la Douane de Changsha (province du Hunan) a saisi 800 tonnes de produits congelés (viandes bovines, cous et pattes de poulets, etc) pour une valeur totale d'environ 10 millions de CNY. Deux réseaux suspectés de trafic de produits congelés ont été démantelés. Il s'agit d'un des cas de contrebande les plus importants que la province ait connu ces dernières années.

Au cours de cette opération, des douaniers ont même trouvé des viandes congelées datant des années 70.

Selon les personnes concernées, le schéma classique consiste à acheter à bas prix des marchandises à l'étranger, puis de les envoyer à Hong Kong et enfin au Vietnam par conteneurs. Les marchandises passent ensuite la frontière sino-vietnamienne au compte goutte. D'après la dernière liste diffusée par l'AQSIQ, seuls l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Uruguay, l'Argentine, le Canada, le Costa Rica, le Chili, la Hongrie sont autorisés à exporter de la viande bovine vers la Chine continentale. Le prix moyen des viandes bovines de contrebande est de 40 CNY/kg, tandis que celui des viandes bovines fraîches sur le marché atteint 80 CNY/kg.

Thématique : Sécurité sanitaire – Produits carnés

Date : le 24 juin 2015

Source : <http://china.cankaoxiaoxi.com/2015/0624/828136.shtml> (Site internet du journal « Reference News »)

Des produits des marques BY-HEALTH et INFINITUS sont rappelés – *Nouvel épisode de contrôles pour l'industrie des aliments de santé (health food)*

La CFDA a diffusé le 19 mai une annonce portant sur les actions illégales relevées au sein d'entreprises pharmaceutiques chinoises en ce qui concerne les extraits de feuilles de Ginkgo biloba et leurs dérivés. En parallèle, la CFDA a demandé aux entreprises pharmaceutiques d'effectuer des auto-contrôles sur les produits concernés.

Le contrôle sur les extraits de feuilles de Ginkgo, d'abord réalisé auprès des entreprises pharmaceutiques, a été ensuite élargi aux entreprises d'aliments de santé. Le 19 juin, la CFDA a communiqué une liste de 21 producteurs chinois suspectés d'avoir utilisé des extraits de feuilles de Ginkgo biloba dans leur production. Parmi les 21 entreprises concernées, 10 ont déjà utilisé des matières illégales et commercialisent leurs produits sur le marché chinois, y compris dans de célèbres enseignes telles que By-Health, Infinitus, Nu Skin etc. La CFDA a demandé à ces 10 entreprises de rappeler tous les produits concernés avant le 25 juin et de diffuser publiquement des informations permettant aux consommateurs d'identifier clairement ces produits (nom, numéro de lot, lieu de vente, quantité etc.).

De fait, les acteurs du secteur estiment que le contrôle de l'État sur la qualité des matières premières des aliments de santé sera renforcé.

Thématique : Inspection - Aliments de santé

Date : le 24 juin 2015

Source : <http://epaper.xxsb.com/showNews/2015-06-24/244765.html> (Site internet du journal « Information Times »)

La Chine demande à trois producteurs locaux de lait de rappeler leurs laits infantiles – *Laits infantiles non conformes en raison d'un taux excessif de nitrates*

La CFDA a demandé à trois producteurs de lait de la province du Shaanxi de rappeler leurs laits infantiles, jugés non-conformes.

le 23 juin, la CFDA a déclaré que des taux excessifs de nitrate avaient été détectés dans cinq lots de lait en poudre fabriqués par Shaanxi Guanshan Dairy Co. Ltd. (filiale du Groupe Firmus). Des taux excessifs de sélénium ont été constatés dans deux autres lots de lait en poudre produits également par Xi'an Guanshan Dairy Co. Ltd (filiale du

Groupe Firmus) et Shengtang Industry Co. Ltd. Tous ces produits ont été fabriqués à partir de lait de chèvre. Shaanxi Guanshan Dairy a commencé à rappeler 4180 produits distribués dans les provinces de Canton, Shaanxi, Zhejiang, Jiangxi etc.

La CFDA a indiqué que le nitrate est inoffensif, mais qu'il peut devenir toxique s'il est associé à certaines bactéries. Les organismes de réglementation de la sécurité sanitaire doivent encore statuer sur l'utilisation du sélénium dans la production de lait infantile.

Thématique : Sécurité sanitaire – Lait infantile

Date de parution : le 24 juin 2015

Source : <http://uk.reuters.com/article/2015/06/24/us-china-health-milk-idUKKBN0P402320150624>

Des médias étrangers se penchent sur le problème de l'eau potable en Chine – Plusieurs dizaines de millions de malades touchés par la fluorose

Selon une enquête publiée sur le site internet du Deutsche Welle (DW), plus de 200 millions de personnes dans le monde dont 80 millions en Chine, boivent de l'eau avec une teneur trop élevée en fluor. Ceci peut entraîner une fluorose dentaire et une fluorose osseuse. Dans les cas graves, des calcifications des tendons et des ligaments peuvent apparaître et la structure des os peut même changer, paralysant ainsi le malade. Fin 2013, 21 millions de Chinois étaient atteints de fluorose dentaire ou osseuse.

D'après la norme nationale chinoise, la teneur en fluor des réserves d'eau potable doit être inférieure à 1mg/L, tandis que le seuil proposé par l'OMS est de 1,5 mg/L.

L'ingestion excessive de fluor est souvent due à la consommation d'eau issue des nappes phréatiques chinoises ou la consommation de produits agricoles irrigués par ces eaux. L'excès de fluorose n'est pas l'unique problème des eaux chinoises et les pollutions sont diverses. Selon des statistiques officielles, un tiers des fleuves et des rivières principales ainsi que 60% des eaux souterraines sont pollués, ce qui représente une menace de taille pour la santé publique et la sécurité céréalière.

En avril dernier, le Conseil des Affaires d'Etat de Chine a diffusé le « Programme de la Prévention et du Traitement contre la Pollution de l'Eau », qui a pour objectif de renforcer les contrôles et d'améliorer la qualité de l'eau.

Thématique : Sécurité sanitaire – Eaux potables

Date : le 25 juin 2015

Source : <http://www.chinanews.com/jk/2015/06-25/7365097.shtml>

La Douane de Dalian découvre une fraude fiscale de 48 millions CNY – La valeur déclarée d'additifs alimentaires importés sous-évaluée

Fin juin, les Douanes de Dalian et Shanghai ont conjointement résolu une affaire de fraude fiscale de l'ordre de 50 millions de CNY. L'entreprise BioFresh (Dalian) Trade Co.,LTD achetait en effet à bas prix des additifs alimentaires pour viande bovine à sa société mère japonaise, afin de minimiser les taxes sur ces produits. Leur valeur déclarée aux douanes aurait été sous-évaluée de près de 67%.

Thématique : Fraude fiscale – Douanes

Date de parution : le 25 juin 2015

Source : <http://www.ln.chinanews.com/html/2015-06-25/1125542.html>

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La Chine est devenue le 2^{ème} investisseur étranger dans les vignobles français – Elle détient 47% des vignobles français appartenant à des investisseurs étrangers

Selon un rapport récemment publié par Vinea Transaction, la Chine est devenue le 2^{ème} investisseur dans les vignobles français, derrière le Royaume-Uni.

Parmi les 600 000 hectares de vignobles concernés par l'enquête, 12 000 hectares sont détenus par des investisseurs étrangers, dont 21% appartiennent à des investisseurs chinois et 22% à des investisseurs anglais.

Selon les résultats de cette enquête, 90% des investissements étrangers se concentrent dans la région de Bordeaux et dans les régions du bassin méditerranéen. Les investissements chinois se concentrent particulièrement dans la région de Bordeaux.

D'après Vinea Transaction, parmi les 193 vignobles détenus par les investisseurs étrangers, 47% ont été rachetés par les chinois, à l'exemple du Château Bellefont-Belcier, du Château Laulan Ducos et du Château Smith Haut Lafitte.

Thématique : Vins – Investissements chinois

Date de parution : le 23 juin 2015

Source : http://www.pt9.cn/news_display.asp?newsid=21858&id=0 (Site internet de China National Wine Quality Supervision and Inspection Center)

Les nouvelles politiques de réduction de taxes douanières réveillent le marché chinois du vin – Les importations de vin ont significativement augmenté cette année

Faisant suite à l'abaissement des droits de douane à 0% sur les vins chiliens et néo-zélandais, l'accord de libre-échange sino-australien signé le 17 juin 2015 prévoit également la fin des taxes douanières pour l'importation du vin australien d'ici à 5 ans. Dans ce contexte, les importations de vin progressent rapidement. Selon les statistiques, elles ont atteint 79,3 millions de litres durant les deux premiers mois de l'année, soit une hausse de 23,7% par rapport à la même période de 2014. Il s'agit de la première augmentation majeure depuis la chute du marché des vins importés en 2013. Selon Ronghua LU, Directeur de la *Shanghai Association for Liquor and Spirits Circulation*, la Chine avait d'énormes stocks qu'elle a mis près de 2 ans à écouler. Le marché est donc désormais entré dans une phase de développement plus saine.

Au cours des deux dernières années, les ventes de grands vins avaient fortement ralenti suite aux politiques anti-corruption. Le marché s'est concentré sur les vins d'entrée de gamme (prix de vente autour de 100 CNY) destinés aux particuliers. Les vins de milieu de gamme et haut de gamme commencent cependant à faire un retour remarqué. Le Groupe Castel a par exemple récemment lancé deux gammes de vin : une gamme allant de 300 à 600 CNY et une autre allant de 100 à 300 CNY. Selon les spécialistes et importateurs, la part de marché des grands vins importés est en train d'augmenter. A noter également un fort développement du nombre d'importateurs de vin, de nombreux distributeurs étant devenus importateurs.

Thématique : Commerce extérieur – Vins

Date de parution : le 23 juin 2015

Source : <http://www.wines-info.com/html/2015/6/1-61864.html>

La Nouvelle-Zélande cherche à renégocier son accord de libre-échange avec la Chine suite à la signature de l'accord de libre-échange sino-australien – Elle souhaite la suppression de la limite imposée par le mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) sur les produits laitiers

La semaine dernière, l'Australie et la Chine ont signé un accord de libre-échange, considéré par le gouvernement chinois comme l'accord de libre-échange le plus abouti. Le gouvernement néo-zélandais cherche également à renégocier son accord de libre-échange avec le gouvernement chinois.

Selon Tim Groser, Ministre du commerce néo-zélandais, c'est le bon moment pour soumettre cette demande à la Chine. La négociation a été initiée en 2014 lors de la visite présidentielle de Xi Jinping en Nouvelle-Zélande. D'après le premier ministre néo-zélandais, l'objectif principal de la négociation avec la Chine est d'essayer de supprimer les restrictions quantitatives qui pèsent sur les produits laitiers. Selon l'accord actuel, dans l'hypothèse où l'exportation néo-zélandaise vers la Chine dépasserait un certain volume, la Chine se réserve le droit d'imposer des droits de douane supplémentaires. Actuellement, le volume d'exportation des produits laitiers néo-zélandais est largement supérieur aux quantités prévues lors de la signature de l'accord de libre-échange en 2008.

Thématique : Accord de libre-échange entre la Nouvelle-Zélande et la Chine – Produits laitiers

Date : le 24 juin 2015

Source : http://www.hesitan.com/nnyw_gjny/2015-06-24/153189.chtml (Site internet de la revue « Holstein Farmer »)

La pré-inspection des vins importés favorise le dédouanement rapide – Lancement du modèle de “pré-inspection à l'étranger des vins importés”

Depuis février 2015, le CIQ de Shenzhen a lancé un programme de “pré-inspection à l'étranger des vins importés”. Un organisme tiers effectue désormais des pré-inspections sur le lieu d'origine des vins étrangers, le service du CIQ vérifie ensuite les produits à leur arrivée au port. Dans l'hypothèse où les informations des marchandises arrivées au port sont identiques à celles de la pré-inspection, elles peuvent alors pénétrer directement sur le marché chinois. Suite au lancement du nouveau modèle, plus de 9 000 L de vins importés ont été dédouanés grâce à ce système occasionnant des gains de temps et d'argent considérables.

Le CIQ de Shenzhen a également lancé plusieurs mesures facilitant le commerce des vins importés. Il est en train d'étudier la possibilité d'élargir l'application de ce modèle à tous les produits alimentaires, à l'exception de ceux représentant un niveau de risque élevé, tels que les produits d'alimentation infantile.

Thématique : Pré-inspection

Date : le 24 juin 2015

Source : http://www.aqsiq.gov.cn/zjxw/dfzjxw/dfzjxw/201506/t20150624_443323.htm (site internet officiel de l'AQSIQ)

Bonnes perspectives pour le fromage sur le marché chinois

Selon les statistiques, les chinois consomment annuellement une dizaine de grammes de fromage par habitant, soit 200 fois moins que la moyenne mondiale. La consommation de fromages atteint 2 kg/habitant au Japon et 1,5kg en Corée du sud. A Taiwan, 75 000 tonnes de fromage sont consommées par an, soit le même volume qu'en Chine continentale. Il existe donc un grand potentiel pour le développement du fromage sur le marché chinois. D'après une récente enquête, deux raisons majeures expliquent ce faible volume de consommation : le prix élevé des produits et le positionnement du fromage comme un produit haut de gamme. Le fromage reste d'ailleurs un nouveau produit sur ce marché.

Toutefois, le concept de consommation de produits gourmets change rapidement en Chine. La consommation de fromage s'est fortement développée au cours des dernières années. Depuis 2013, les importations ont augmenté de 30% en moyenne chaque année. En outre, les producteurs laitiers locaux ont beaucoup progressé techniquement et le goût de leurs fromages s'en ressent. Le responsable du fromage de l'entreprise MILKLAND (entreprise de produits laitiers, basée dans la ville de Tianjin) indique que les consommateurs à hauts revenus sont de plus en plus en demande de produits de qualité, d'où des perspectives intéressantes pour le secteur.

Thématique : Produits laitiers – Consommation

Date de parution : le 24 juin 2015

Source : http://www.hesitan.com/nnyw_gjny/2015-06-24/153188.shtml (Site internet de la revue « Holstein Farmer »)

Guangming Foods et GHC créent ensemble un fonds pour l'industrie alimentaire – Le groupe Guangming poursuit sa refonte

Récemment, Guangming Group (Bright Group) a signé un accord-cadre de coopération stratégique avec GHC (General Holding Corporation des Emirats Arabes Unis) portant sur la création d'un fonds pour l'industrie alimentaire. D'après Guangming, le volume de ce fonds devrait atteindre 10 milliards de CNY.

Ces dernières années, Guangming Food Group a successivement racheté 51% du capital de Synlait Milk (Nouvelle-Zélande), 75% du capital de Manassen Foods (Australie), 60% du capital de Weetabix Food Company (Angleterre) et plus de 50% du capital de Tnuva Milk (Israël).

Les informations financières desdites entreprises étrangères désormais filiales de Guangming attestent d'une croissance de 30% de leurs chiffres d'affaires sur les 5 premiers mois de 2015, alors que leurs bénéfices ont également augmenté d'environ 30%. Le groupe Guangming a d'ailleurs réalisé ses plus belles performances financières à l'international sur la période.

Thématique : Commerce extérieur – Acquisitions et fusions du groupe Guangming

Date : le 25 juin 2015

Source : http://news.xinhuanet.com/fortune/2015-06/25/c_1115725856.htm (Site internet de l'Agence du Xinhua)

Le premier port chinois spécialisé dans les fruits importés commence à fonctionner – Premier port au sein de la zone franche de Shanghai Yangshan désigné pour l'importation de fruits frais

Le 17 juin, le port de Yangshan, spécialisé dans les fruits importés, a obtenu le feu vert de l'AQSIQ pour démarrer son activité. Situé dans la zone franche de Shanghai Yangshan, le port à l'avantage de concentrer les différentes étapes du processus douanier en un même endroit, d'où un gain de temps et d'argent (transport, stockage) considérable. Déclarations douanières et inspections des produits peuvent ainsi être effectuées dans la foulée, et les

démarches durent désormais 6 heures, contre 72 heures auparavant.

L'activité du port comprend aussi une plateforme de e-commerce. En coopération avec l'importateur Shanghai Esenagro products and technology development co.,ltd et avec le site de vente en ligne Fruitday.com, le site généraliste KJT.com est en effet autorisé à vendre des fruits en ligne. Le groupe profite de l'exemption de taxes sur les produits importés récemment mise en place par le gouvernement, et dispose d'une rubrique « Fruits importés en direct » au sein du site Fruitday.com. Les fruits importés y sont vendus à des prix très compétitifs, avec par exemple des cerises de Tasmanie vendues 20% moins cher que leur prix habituel.

Thématique : Fruits – E-commerce

Date de parution : le 26 juin 2015

Source : <http://www.chinafruitportal.com>

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

Les gouvernements français et chinois collaborent pour la création d'un "Passage pratique" pour l'importation du vin – *L'atelier-débat intitulé « L'export des vins français : Comment la chaîne logistique et douanière contribue-t-elle au succès des importateurs et distributeurs professionnels? La Chine en exemple » s'est tenu à Vinexpo le 16 juin dernier*

Lors du salon Vinexpo 2015, des officiels français ont annoncé que la Douane française et l'AQSIQ se sont mis d'accord avec le service d'inspection et de la quarantaine chinois afin de réduire le temps de dédouanement des vins français en Chine.

Selon Jean-Michel Thillier, Directeur Général Adjoint à la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects français, la douane française encourage les exportateurs de vin à enregistrer davantage d'informations sur leurs marchandises (poids, quantités, etc.) sur le système informatique dédié, et ce afin d'aider les services douaniers chinois à s'assurer que les marchandises parties de France sont identiques à celles arrivées aux ports chinois.

D'après Angela ZHOU, Directrice commerciale de JF Hillebrand China, le délai moyen entre le moment où le vin quitte le producteur et sa disponibilité en magasin est d'environ 3 mois (délai d'inspection non inclus). Lorsque ces vins sont stockés au sein d'entrepôts situés dans des zones franches chinoises, le délai peut être raccourci à une semaine (délai d'inspection non inclus).

Eric NI, Directeur Général Adjoint de Shanghai Free Trade Zone United Development Co., Ltd. a précisé que depuis septembre 2013, les entreprises étrangères présentes dans les zones de libre-échange de Shanghai sont autorisées à ouvrir des comptes spéciaux intitulés 'compte FOB', avec possibilités de paiement en RMB ou en devise étrangère. De plus, dans les zones de libre-échange de Shanghai, les importateurs sont autorisés à s'acquitter des droits et taxes douanières une fois par mois. Toutes ces mesures ont pour objectif de raccourcir les délais entre la prise de commande et la livraison des vins.

Thématique : Collaboration sino-française – Douanes

Date : le 17 juin 2015

Source : <http://www.decanterchina.com/zh/index.html?article=1123> (Site internet du Decanter China)

L'AQSIQ a publié la liste des indications géographiques de Bordeaux sur son site

Par la publication 2015 N° 71, l'AQSIQ a publié la liste des indications géographiques protégées de Bordeaux.

Un tableau de 45 lignes classées par ordre alphabétique, de Barsac à Sainte-Foy Bordeaux, avec la traduction chinoise et toute la liste des lieux dits par appellation et par département, vient d'être publié. Les dates et les numéros de la protection figurent sur ce tableau.

L'AQSIQ se réfère à l'accord d'origine sur les indications géographiques en date du 5 septembre 2005 signé entre l'AQSIQ et la commission du commerce de l'Union européenne. Les organismes ou les personnes concernés disposent d'un délai de 2 mois pour faire remonter leurs remarques auprès de l'AQSIQ.

Thématique : Vin - Appellations

Date : le 2 juillet 2015

Source : http://www.aqsiq.gov.cn/xxgk_13386/jlgg_12538/zjgg/2015/201507/t20150702_443944.htm

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

AQSIQ	General Administration Of Quality Supervision, Inspection And Quarantine
CIQ	China Inspection Quarantine Services
CFDA	China Food and Drug Administration
DW	Deutsche Welle
FOB	Freight On Board
GHC	La General Holding Corporation des Emirats Arabes Unis
MSS	Mécanisme de sauvegarde spéciale
NHFPC	National Health and Family Planning Commission of the PRC (Ministère de la santé chinois)
OMS	Organisation mondiale de la santé

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : pekin@businessfrance.fr

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : reglementaire-agro@businessfrance.fr

Rédacteurs : Emmanuel Brotte – prospecteur agrotech bureau de Pékin
Laure Elsaesser – conseiller export agrotech bureau de Pékin
Li Ying - Chargée de développement - réglementaire
Sandrine Barrou - Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

Contact à FranceAgrimer : Véronique Looten

© 2015 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.